



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/141  
28 mars 2000

Original : FRANÇAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-sixième session  
Point 9 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Note verbale datée du 27 mars 2000 adressée au secrétariat de la cinquante-sixième session  
de la Commission des droits de l'homme par la Mission permanente de la République du  
Burundi auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme et a l'honneur de faire référence à la note verbale ci-jointe\* pour demander que les éléments qui y sont énoncés constituent un corrigendum du rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi et soient publiés comme un document de la Commission, étant donné que les modalités pratiques ne permettent plus d'insérer ces éléments dans la version définitive du rapport (E/CN.4/2000/34).

---

\* L'annexe est reproduite telle qu'elle, dans la langue dans laquelle elle a été reçue.

Commentaires sur la partie historique du Rapport sur la situation des droits de l'homme au BURUNDI,  
Document E/CN.4/2000/34

---

1. Au paragraphe 20, il faudrait remplacer les lignes 1 à 4 par : "Au XIX Siècle, un conflit de succession engendre la scission de la dynastie Ganwa en deux lignages rivaux: les BEZI et les BATARE. La colonisation a entretenu cette rivalité dans son intérêt jusqu'à la naissance des partis politiques. Les BEZI ont massivement adhéré à l'Union pour le Progrès National (UPRONA) indépendantiste et les BATARE au parti démocrate chrétien (P.D.C) favorable à la tutelle et soutenu par la métropole".
  - la dernière phrase du paragraphe devrait s'écrire ainsi : "Entre- temps, une concurrence déloyale entre les successeurs potentiels du Prince Louis RWAGASORE à la tête de l'Uprona et du Gouvernement se solde par la rivalité entre HUTU et TUTSI.  
Et ajouter à la fin : La montée de l'extrémisme ethnique débouche en janvier 1965 par l'assassinat du Premier Ministre Pierre NGENDANDUMWE suivi d'une première tentative du coup d'Etat et de la répression en Octobre de la même année.
2. Au paragraphe 21, à la 5<sup>me</sup> ligne: après ..... Tanzanie, ajouter " depuis 1965".
  - A la dernière ligne; ajouter après communauté: " approximativement 300.000 personnes".
3. Au paragraphe 22, à la dernière phrase; la modifier comme suite: — en vue de situer les responsabilités, traduire en justice les responsables des tueries et les spoliateurs des biens des disparus.
4. Au paragraphe 23; à la ligne 3, modifier la phrase comme suite: Mais le pouvoir demeure entièrement entre les mains des TUTSI dont certains responsables instituent la persécution des confessions religieuses et la discrimination ethnique dans les écoles (I- U).
5. Au paragraphe 24; à la 2<sup>me</sup> ligne, il faudrait formuler ainsi la phrase: " En 1988, en réaction à de nouveaux massacres et à leur répression; il constitue.....